

# Remplacement d'automatisme pour portes et portails

CCTP

## **Objectif :**

- Les entreprises répondant au présent appel d'offre devront être capables de remplacer les automatismes en place en respectant toutes les contraintes liées à cette intervention.

Les entreprises devront justifier de leurs compétences à travailler en milieu hospitalier et en particulier dans des milieux où l'hygiène est contrôlée comme les blocs. Le matériel proposé devra justifier des certifications d'homologation conforme à chaque situation.

Vous trouverez ci-dessous le descriptif pour trois lots.

Chaque candidat est libre de répondre à un deux ou trois lots.

L'étude et le budget de chaque lot doit être clairement dissocié.

## **Réglementation :**

Les travaux devront être réalisés de façon à être en tout point conforme aux règles de l'art applicable dans un établissement recevant du public (Sanctionnés par la réception du chantier et le passage annuel d'un organisme de contrôle). De plus les travaux devront être conformes aux 2 fiches type ci-après .

## **Contraintes liées à l'activité :**

Le maître d'œuvre se réserve le droit sans préavis et sans dommage d'arrêter les travaux. Un nouveau rendez vous sera programmé afin de finir les travaux.

Il conviendra d'utiliser tous les moyens possibles afin de limiter les nuisances liées aux travaux (bruit, hygiène, contagions). Ci-joint fiche type d'hygiène et sécurité.

Toutes les mesures nécessaires afin d'assurer l'hygiène des locaux pendant les travaux devront être prises. Les protocoles d'intervention dans le service du bloc opératoire seront présentés et devront être appliqués de façon rigoureuse (tenue, nettoyages, horaires...)

## **Déroulement :**

Pour chaque service destinataire un rendez vous sera programmé afin que l'entreprise puisse intervenir avec le minimum de contraintes possibles.

## **Visite initiale :**

Une visite préalable au chantier peut être réalisée. Les points particuliers pourront être précisés. La visite ne sera pas faite de façon exhaustive sur tous les points.

C'est uniquement à ce moment-là que tous les détails concernant les travaux seront expliqués (visite souhaitable avec le responsable du chantier )

Cette visite peut être réalisée conformément aux informations affichées sur la page de présentation du dossier. Le RDV devra être pris une semaine à l'avance.

### **Vérification des travaux :**

Une fois les travaux terminés le chargé d'affaire du CHB vérifiera la conformité de ces derniers.

Un document de réception de chantier sera établi à la fin du chantier.

### **Délais et phasage :**

Les travaux seront réalisés conformément aux informations affichée dans le CCP

### **Pénalités :**

Si les délais contractualisés ne sont pas respectés, des pénalités pourront être appliquées. Voir CCAP-AE

### **Devis et document réponse :**

En retour à l'appel d'offre un devis détaillé des prestations devra être remis.

Le budget relatif à chaque local ou point doit pouvoir être lisible.

La ventilation par service devra être possible.

Dans le document réponse il sera attendu :

Les moyens humains et matériel mis en œuvre par l'entreprise pour cette opération.

La disponibilité de l'entreprise doit être indiquée (début et fin de travaux planifiés).

La méthodologie pour réaliser les travaux.

Les fiches techniques des produits employés.

Un planning prévisionnel doit être proposé.

Au besoin celui-ci sera retravaillé avec les contraintes du CHB.

Le candidat devra présenter une étude et un chiffrage relatif à chaque lot.

Dans chaque lot, tous les points demandés devront être traités.

### **Document attendus après travaux (obligatoire):**

o Attestation CE du fabricant.

o Notice de montage de la porte automatique.

o Notice d'utilisation de la porte automatique.

o Notice technique

o Notice d'entretien

### **Règles de Repérage:**

Les équipements du CHB sont référencés via deux étiquettes.

Une CHB et une du prestataire de maintenance.

Ces deux étiquettes devront être remise en place sur le nouvel équipement.

## **Détails :**

Il appartient au prestataire de s'assurer de la disponibilité des ressources nécessaire à la réalisation de ses travaux.

Toute modification tarifaire après notification du marché sous quelques prétextes ne pourra être entendue.

## **Descriptif :**

### **SITE MONTIMARAN : 3 portes au bloc opératoire**

#### Situation:

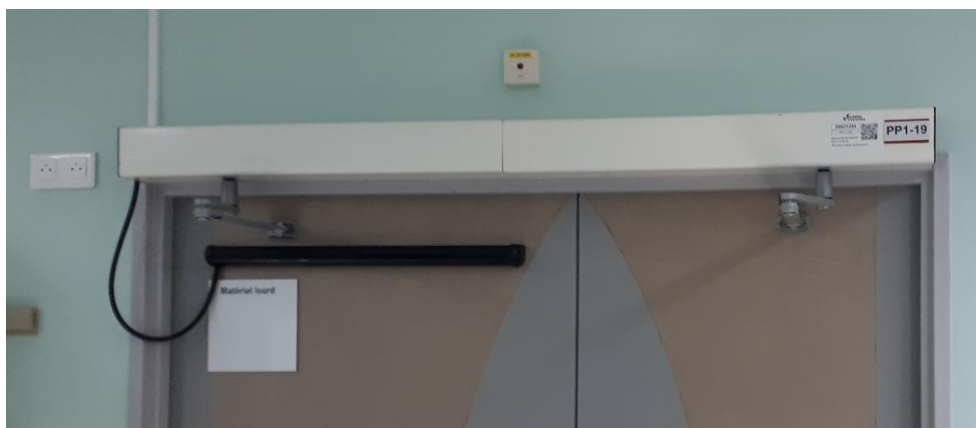
Bloc opératoire Montimaran : 2 rue Valentin Haüy.Beziers

#### Référence x3:

PP\_1\_018 Bloc Porte battante Arsenal 1 01 OP N°23 /621253



PP\_1\_019 Bloc Porte battante Arsenal 2 01 OP N°47 /621254



PP\_1\_042 SAS salle réveil / circul porte batt 01OP32 BLOC /621262



Particularités :

Sur ces équipements les travaux seront prévus en fin de programme. (après 18h00 environ)

Si l'activité non programmée (urgences) ne permet pas l'intervention celle-ci sera reportée.

Les travaux devront être terminés avant le lendemain 5h00.

L'accès au bloc et les méthodes de travail devront être conformes à ce que l'environnement impose. Les modalités particulières d'interventions devront être prévues et clairement décrites dans l'offre.

Le type de fixations et modalités de mise en œuvre seront-elles aussi clairement décrites dans l'offre.

La hauteur de passage actuelle sous les bras devra être conservée et en aucun cas diminuée.

Les opérateurs devront être homologués DAS sans réarmement manuel après coupure de courant.

Le PV DAS sera à fournir dans l'offre.

Les commandes existantes et sécurités seront conservées à l'identique.

Les équipements devront être paramétrés en ouverture si poussée.

L'opérateur devra être prévu pour un usage intensif et sur des portes lourdes (+200Kg)

Les points de fixations sur la porte dans la limite du possible devront être conservés.

Si impossible, les trous des anciennes fixations devront être rebouchés le plus discrètement possible.

**SITE PERRÉAL : 1 porte accueil**

Situation:

Bâtiment N Perréal : 2 Bd Perréal Béziers

Référence :

PP\_2\_011 Bat N Coursive haute Porte battante /621297

Particularités :

Cet équipement est accessible au public sur les horaires d'ouverture du site.  
Les travaux seront réalisés durant cette période.  
Un balisage sera réalisé afin de garantir la sécurité des usagers.

Le type de fixations et modalités de mise en œuvre seront clairement décrites dans l'offre.

La hauteur de passage actuelle sous les bras devra être conservée et en aucun cas diminuée.

Les nouveaux opérateurs devront avoir à minima les mêmes caractéristiques techniques et de sécurité que les anciens.

Les commandes existantes et sécurités seront conservées.  
Il sera ajouté des sécurités de collisions embarquées de type LZR flat scan 3d laser ou équivalents.

Les équipements devront être paramétrés en ouverture si poussée.

L'opérateur devra être prévu pour un usage intensif et sur des portes lourdes (+200Kg)

Les points de fixation sur la porte dans la limite du possible devront être conservés.  
Si impossible, les trous des anciennes fixations devront être rebouchés le plus discrètement possible.

# SITE MONTIMARAN : 2 moteurs de portails Montimaran

## Situation:

Entrée principale piétons Montimaran : 2 rue Valentin Haüy.Beziers

## Référence :

PO\_1\_05 Portail Entrée piéton gauche /621343

PO\_1\_06 Portail Entrée piéton droite /621344



## Particularités :

Ces équipements sont accessibles au public sur les horaires d'ouverture du site.  
Les travaux seront réalisés durant cette période.  
Un balisage sera réalisé afin de garantir la sécurité des usagers.

Le type de fixations et modalités de mise en œuvre seront clairement décrites dans l'offre.

Les fixations des tôles des coffres seront reprises.

Les anciens câblages seront repris au besoin et repérés de façon systématique.

Les câbles vers les cellules seront remplacés.

Les cellules seront remplacées par des modèles « anti-vandale »+ longue portée. : supérieure à 40M. Les doc techniques devront être fournies.

Caractéristiques motorisation nécessaires (à minima):

-Usage Intensif

-Capotage solide (une personne devra pouvoir monter dessus).

-Poids du portail 1000KG

-Alimentation 220V

-Température de fonctionnement: -20°/+50°

-Ralentissement avant fin de courses programmable.

-Vitesse: 0.3 m/s

-Garantie: 2 ans

-Les fins de courses seront obligatoirement inductifs.

-Déverrouillage manuel sans outils condamné par une clé identique sur les deux moteurs et si possible identique aux autres moteurs du site (1052).

-Chiffrage en option de la mise en place d'un programmeur horaire pour l'ouverture et fermeture. Le détail du montage sera clairement décrit dans la proposition.

## FICHE TYPE

### Câblages courants forts / courants faibles

---

Dernière modification le : 01.03.2024 SVi

3 pages

---

Tous les travaux seront réalisés conformément aux règlements de sécurité et des normes en vigueur :

- Ils seront vérifiés par le passage de l'organisme de contrôle agréé. Les observations émises seront envoyées au prestataire avant la fin de la garantie ;
- Les travaux ne pourront se dérouler que sur rendez-vous avec les services concernés et en fonction de l'activité de ces derniers ;
- Il sera effectué une réception des travaux ;
- Un PV de réception des travaux sera réalisé où seront annotées les toutes réserves qui devront être levées avant le paiement de la facture ;

#### Types de matériels à poser et consignes à respecter :

- Pose de prises de courant 2P+T :
  - o Boîte et support : Legrand Mosaïc
- Pose de prises RJ45 :
  - o Coté utilisation : plastron 45x45 + noyau catégorie 6A F/FTP de type Pouyet-3M câblées en B ; o Coté SRI : noyau catégorie 6A F/FTP de type Pouyet-3M catégorie 6 câblées en B ; o Il sera fourni et posé un support + un bandeau RJ45 19'' dans la gaine téléphone, si ce matériel est inexistant ;

#### Tirage de lignes courant faible :

- Câble réseau :
  - o Câble de type nx4 paires de catégorie 6a - F/FTP - 500 Mhz et munis d'une gaine à faible propagation de la flamme (LS0H) ;
- Câble téléphone :
  - o Câble de type nx4 paires de catégorie 6 - F/FTP - 250 Mhz et munis d'une gaine à faible propagation de la flamme (LS0H) ;
- Câble Détection Incendie :
  - o Conforme aux normes en vigueur, NFS 61-932 (2008) et NFS 61-970 ;
  - Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement de la détection incendie durant la durée des travaux. Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires. Il prend contact avec le chargé de travaux du centre hospitalier afin de l'informer de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer. Il devra prendre contact avec le constructeur afin de connaître le zoning pour le raccordement et la programmation des nouveaux détecteurs ;

- L'entreprise devra s'assurer que le libellé de l'adresse du détecteur correspond bien aux locaux sinon il devra faire effectuer l'adressage du détecteur ;
- Lors d'une modification sur les lignes SDI ou CMSI, l'entreprise devra mettre à jour le dossier SSI (plans ainsi que le tableau de corrélation) ;
- L'entreprise devra avertir à l'avance le responsable sécurité de toute intervention sur les lignes SDI et CMSI. Aucune intervention ne sera faite sans son accord :
- L'entreprise devra aussi programmer avec le responsable sécurité de la date de la venue du constructeur pour effectuer une nouvelle programmation ;
- Tous les détecteurs ioniques qui seront dans la zone d'un projet, seront remplacés par des détecteurs optiques ;
- Lorsqu'un détecteur sera supprimé, il est formellement interdit de mettre une boîte de raccordement ou de raccorder fil à fil dans les plafonds. L'entreprise devra refaire la liaison de détecteur à détecteur ;
- Les détecteurs qui seront remplacés, le seront par des détecteurs optiques « I.SCAN+O »
- Les détecteurs seront étiquetés « UTI – Bus – Zone –Points »
- Pour les détecteurs ioniques déposés (type SO12 ou DA14) l'entreprise devra prendre en compte de démantèlement dans un centre agréé et :
  - o L'arrêté du 6 Mars 2012 portant homologation de la décision n° 2011-DC-0253 Version consolidée au 21 mai 2015. L'entreprise doit délivrer une attestation de prise en charge des détecteurs ioniques ;
  - o L'entreprise doit avertir le Responsable sécurité de l'établissement afin qu'il mette à jour la fiche de recensement des détecteurs ioniques ;

## Consignes particulières

- Consignations électriques ou climatisation : Elles sont à la charge du centre hospitalier et seront effectuées par les agents des services techniques, uniquement sur rendez-vous.

- Les câbles emprunteront les chemins de câble respectifs situés généralement dans les faux plafonds (courant fort, courant faible) et seront attachés. Les anciens câbles qui ne servent plus seront déposés proprement. Dans les parties apparentes les câbles seront sous goulotte ou moulures.
 

- o Tous les câbles seront repérés de chaque côté, avec leurs destinations respectives.

- o Des étiquettes seront posées sur les prises RJ45 selon la nomenclature ci-dessous :

Exemple :

<u>Coté utilisation</u>		<u>Coté répartiteur</u>
N° Patrimoine du local de brassage + Numéro de la baie (si plusieurs baie) + Lettre du bandeau + Numéro de prise	Câble	N° patrimoine du local utilisateur + numéros de prise
Exemple : E001/B8 SRI E001 - bandeau B - prise 8		Exemple : ESS02/2 Local ESS02 - prise N°2

- Les liaisons réseaux installées seront testées et un rapport de recettage sera fourni à la fin du chantier.

## Tirage de lignes courant fort

- Une note de calcul sera fournie pour toute ligne provenant d'un tableau, hormis pour l'alimentation de prises 2P+T et éclairage, sauf demande particulière ;
- L'identification des nouveaux disjoncteurs sera réalisée de façon propre (avec des étiquettes gravées ou imprimées), et définitive au niveau des armoires et coffrets ;
- Les schémas électriques seront remis à jour :
  - o la version papier réactualisé sera mise en place dans l'armoire ;
  - o Une version informatique (au format Autocad sera remise aux services techniques du CHB). Le schéma original sera fourni ;



# Autres consignes

## - Rebouchage des trous :

- o Dans les cloisons, mur, planchers seront réalisés avec des matériaux coupe feu. (en cas de mousse fournir le PV de conformité au service sécurité)

## - Appels Infirmières :

- o Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement des appels infirmières durant la durée des travaux, Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires, et informe le chargé de travaux du centre hospitalier de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer.

## - Accès aux locaux techniques Haute tension et Onduleurs :

- o L'accès sera autorisé uniquement sur présentation des titres d'habilitation indispensables aux réalisations des travaux prévus au CCTP. L'habilitation minimum est H2 + B2V ou BR pour tous travaux d'ordre électrique
- o La clé d'accès aux locaux à risque électrique (TGBT, onduleur...) sera remise au prestataire désigné par le pc sécurité.
- o Les consignations seront réalisées sur rendez-vous.

## - Plafond démontables :

- o Sur tout le cheminement des câbles réalisés les plafonds devront être remis en place. Une attention doit être apportée au démontage afin de conserver les éléments en bon état.

# Prérequis informatique en cas de fourniture d'un logiciel

## - Fourniture du logiciel :

- o Compatible : WINDOWS 10 à minima ;
- o Qui ne nécessite pas d'être administrateur pour son utilisation ; o Possibilités d'installer sur serveur virtuel ; o Mise à jour logicielles à préciser ;
- o Tutoriel d'installation du logiciel pas à pas à fournir ;

# HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

## **⊗ RESPECT D'HYGIENE**

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

## **⊗ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE**

### **- Sécurité Incendie :**

- Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.

## **⊗ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER**

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....